

Somme Numérique

Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt-et-un, le 6 juillet à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 29 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET ;

Le Président a décidé que la présente séance se tenait également par visioconférence, dans les conditions fixées par délibération n°1 du 18 janvier 2021 et par l'article 8 de la Loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, qui prolonge jusqu'au 30 septembre 2021 les mesures dérogatoires instituées pour assurer la continuité du fonctionnement des assemblées.

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

- **Philippe VARLET – Président**
- **Laurent PARSIS – Vice-président « aménagement numérique »**
- *Margaux DELETRE – Vice-présidente « continuité éducative et lutte contre la fracture numérique »*
- *Alain GEST*
- **Mathilde ROY** (par visioconférence)
- **Olivier JARDE**
- **Jean-Philippe DELFOSSE**
- **Jean-Marie BLONDELLE** (par visioconférence)

Alain GEST donne pouvoir à Philippe VARLET

Le quorum est constaté par 6 élus présents et un élu représenté. Le Bureau peut donc valablement délibérer. Laurent PARSIS est désigné secrétaire de séance.

Délibération

1. Attribution du marché « Achats de matériels destinés aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education »

Le syndicat mixte Somme Numérique a constitué en juin 2009 un groupement de commandes lui permettant de mutualiser les besoins en matériels informatiques dédiés aux Espaces Numériques de Travail et de présenter un dossier unique de subvention FEDER pour les tableaux numériques et les tablettes. En tant que coordonnateur du groupement, le syndicat mixte se charge d'organiser les consultations d'entreprises, exécute les marchés et se fait rembourser ensuite des collectivités concernées.

Afin de tenir compte de l'évolution technologique des matériels et du contenu des projets pédagogiques remis par les écoles, ces acquisitions de matériels sont réalisées par un accord-cadre multi-attributaires ; 3 entreprises sont retenues pour chaque lot, elles sont remises en concurrence au fur et à mesure des besoins.

La consultation a donné lieu à la remise des offres par 8 candidats qui ont répondu pour un ou plusieurs lots correspondant à 7 offres pour le lot 1, 7 offres pour le lot 2, 4 offres pour le lot 3 et 3 offres pour le lot 4.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'approuver l'attribution de l'accord-cadre « Achats de matériels destinés aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education », pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique.

Le lot 1 est attribué aux sociétés CFI, PHYSIC et ESI. Il s'agit des PC fixes, fond de classe et de pilotage de solutions interactives.

Le lot 2 est attribué aux sociétés CFI, PHYSIC et ESI. Il s'agit des PC portables et des classes mobiles.

Le lot 3 est attribué aux sociétés PJD, CFI et ARATICE. Ce lot concerne une solution de projection interactive.

Le lot 4 est attribué aux sociétés CFI, DIGILOR et PHYSIC. Il s'agit des tablettes et autres accessoires.

Adoptée à l'unanimité

2. Avenant n°1 au marché « Fourniture de licences, maintenance et support de la solution de messagerie collaborative Zimbra »

Le syndicat mixte Somme Numérique propose à ses membres une solution mutualisée de messagerie collaborative hébergée dans son Data Center. Après validation de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 mai 2018, le marché ayant pour objet la fourniture de licences, la maintenance et le support de la solution de messagerie collaborative Zimbra a été attribué à la société Zextras Services. Ce marché a été conclu pour un montant maximum de 320 000€ HT et il arrive à échéance au 1er juillet 2022.

Dans le cadre de la diffusion des services numériques auprès des communes de son territoire de compétence, Somme Numérique souhaite mettre en œuvre un projet de Minimum vital numérique à destination des communes de moins de 2000 habitants et qui intègre notamment la mise à disposition de la messagerie collaborative. Ce projet pourrait bénéficier de subventions européennes au titre du Plan de relance REACT-EU avec des conditions d'éligibilité spécifiques, notamment il ne peut pas contenir de dépenses sous forme d'abonnement annuel.

Dans ce contexte, la Commission d'appel d'offres a accepté la conclusion d'un avenant ayant pour objet d'inclure la licence de messagerie et le support pour une durée de 3 ans. Cette prestation globale serait payée

dès réception de la licence. La tarification existe au bordereau des prix unitaire du marché, il convient de modifier la modalité de facturation de la prestation afin de bénéficier de la subvention.

Cela concerne le pack de 250 licences pour un montant global de 4 295€ HT. Les besoins ont été évalués pour le projet sur la base de 500 licences, soit 8 590€ HT. L'économie du marché n'est pas bouleversée par cet avenant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'approuver l'Avenant n°1 du marché « Fourniture de licences, maintenance et support de la solution de messagerie collaborative Zimbra ».

Adoptée à l'unanimité

3. Protocole transactionnel avec SOGETREL, titulaire des lots 1 et 2 du marché de conception – réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (FTTH) sur le Département de la Somme

Par un marché notifié le 11 janvier 2019, SOMME NUMERIQUE a confié à SOGETREL les lots 1 (zone ouest) et 2 (zone nord) du marché de Conception-Réalisation portant sur une infrastructure de communications électroniques à très haut débit (FttH) sur son territoire. Le Président présente aux membres du Bureau un projet de protocole ayant pour objet de clore certaines discussions issues des difficultés d'exécution du marché de travaux. L'objectif du présent protocole est de poursuivre l'exécution de l'opération sur des bases saines avec un effet dynamique recherché sur la livraison des prises FTTH qui sera constatée chaque année. Une attention particulière doit être portée également à la réalisation de la complétude des secteurs déjà commercialisés pour atteindre l'objectif de 100% des prises raccordables dans les meilleurs délais.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'approuver le Protocole transactionnel avec SOGETREL, titulaire des lots 1 et 2 du marché de conception – réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (FTTH) sur le Département de la Somme.

Adoptée à l'unanimité

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h15.